

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 16 décembre 2022

Convocation du 10 décembre 2022

Le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Florent MARILLIER.

Présents :

Mmes GOYARD Elodie, RIPOCHE Ingrid, VUILLIER Anne-Laure.
MM. BURDEYRON Stéphane, CHAVET Corentin, CLIQUET Ludovic,
GIRARDON Antoine, MARILLIER Florent, MONNERET Patrick, PACAUD Anthony, PERROT Vincent, WITTIG Bernard.

Absentes excusées :

Mmes FRANCOIS Stéphanie, VIET Laurence

Désignation d'un secrétaire de séance

M. BURDEYRON Stéphane est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2022

Une modification est apportée sur le procès-verbal.

M. PERROT signale une erreur dans le compte-rendu : Il faut lire « l'augmentation de 4 centimes du m³ d'eau s'applique sur la part variable »

Il est approuvé à l'unanimité après cette modification.

Lancement des travaux du bâtiment communal, situé place de la mairie

Si tous les matériaux permettant la mise en sécurité et hors d'eau le bâtiment sont reçus comme prévu en date du 22 décembre 2022, les travaux seront réalisés la première quinzaine de janvier 2023.

Information sur les consignes de tri à compter du 1er janvier 2023

Certaines modifications auront lieu avec l'ajout de déchets dans les poubelles de tri d'emballages en plastique :

Les pots de beurre, cosmétique, boîte de cacao, yaourt,

Les tubes de dentifrice, compote, mayonnaise,

Les barquettes : boîte de lardons, barquette polystyrène pour la viande,

Films et sacs : emballage de pack de bouteille, sac en plastique, plats surgelés, blisters, ...

Un kit de communication a été distribué par la Poste dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

Phrase à retenir pour mémo : « Si c'est un emballage, il va dans le bac de recyclage »

Une partie des habitants de la commune n'a pas encore reçu le courrier d'information distribué par la Poste missionnée par la Communauté de Commune. Une question se pose sur la taille des poubelles jaunes :

Monsieur le Maire indique que les poubelles jaunes sont à la C.C.S.C.C. Mais il serait judicieux que les habitants testent ce nouveau mode de tri pendant 1 à 3 mois. Ce qui permettrait d'évaluer la bonne taille de poubelle dont chaque foyer a besoin. Dans cette évaluation ne pas prendre en compte les deux semaines de fêtes de fin d'année qui surchargent nos poubelles de manière exceptionnelle.

Compte-rendu de la réunion de la commission enfance de la CCSCC

La CCSCC par l'intermédiaire de la commission enfance réfléchi à la mutualisation des temps périscolaires. Elle a la volonté de désigner des personnes qui vont observer ce qui se passe dans les écoles des communes. Cette activité serait centralisée à Buxy.

Compte-rendu de la réunion CCSCC du 14 décembre 2022

Le maire fait le compte-rendu de la réunion de la Communauté Commune de la Côte Chalonnaise. Compte-rendu écrit qui sera sur le site de la CCSCC après approbation de celui-ci au prochain conseil communautaire.

Informations diverses :

Le maire fait le point sur la visite qui a eu lieu le 15 décembre 2022 avec les experts des assurances, à la suite d'un dégât des eaux du 1^{er} trimestre 2021 dans l'appartement de la SARL MAZODA.

Le conseil municipal prend connaissance d'un mail de M. BILLON.

La rénovation de la porte arrière de l'église est terminée. L'agent communal fera la peinture de la porte cet été pour uniformiser l'ensemble.

L'espace d'affichage public devant la mairie dégradé par les intempéries fera l'objet d'une remise en fonction au printemps. Une réflexion est en cours auprès des services juridiques, si un règlement sur l'affichage par arrêté communal peut-être mis en place pour ce panneau

Une commission pilotée par M. MONNERET, 1^{er} adjoint, est en cours de réflexion sur la mise en sécurité autour de l'arrêt de bus des Coulons. Cette commission étudiera en même temps la réduction de la vitesse dans cette zone.

Suite à la décision du conseil municipal, de ne plus mettre à disposition la benne à déchets verts au hangar communal, Mme RIPOCHE demande si les employés communaux pourraient ramasser les déchets verts de certains habitants et les emmener à la déchetterie de Genouilly.

Monsieur le maire rappelle que la décision du conseil municipal prise par vote est de ne plus permettre aux habitants de remplir la benne sans contrôle. Il ajoute que

des déchets autres que des déchets verts étaient trouvés le lundi matin par les agents communaux, que le service proposé existe toujours, qu'il n'a pas été supprimé mais réévalué en termes de coût réel de son fonctionnement.

Après discussion, la majorité des membres du conseil municipal, ne souhaitent pas revenir sur cette décision.

Remerciements de certains habitants pour la distribution des colis aux aînés

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
Florent MARILLIER



Le secrétaire de séance,
Stéphane BURDEYRON



